

AVIS PUBLIC

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, directrice générale adjointe de la Municipalité de Saint-Damien, à l'effet que :

Au cours de la séance ordinaire du conseil municipal qui sera tenue à 20 heures le mardi 19 avril 2022, le Conseil statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

Dérogation mineure numéro 2022-051

2870, Croissant des Pins

Emplacement

Lot 5 568 005, Cadastre du Québec

Lot visé

Objet de la dérogation :

La demande est à l'effet de régulariser la construction d'un garage, avec partie habitable au-dessus, attenant à la résidence :

- avec une implantation à 2,69 mètres de la ligne latérale droite, au lieu de 5 mètres.

Disposition réglementaire affectée :

Règlement de zonage n° 753, article 3.4.2

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande. Les séances du conseil sont tenues de façon hybride, c'est-à-dire à la fois en présentiel et virtuel. Pour assister à la séance de façon virtuel vous devez, le jour de la séance, vous rendre sur le site Internet de la municipalité (www.st-damien.com) et dans les liens rapides, sélectionnez « séances du conseil ». Cliquez ensuite sur le lien correspondant à la rencontre dans le calendrier des rencontres ordinaires.

Vous pouvez également nous transmettre vos questions et/ou commentaires par courriel à l'adresse urbanisme@st-damien.com ou par courrier à l'adresse **6850, chemin Montauban, Saint-Damien (Québec) J0K 2E0** avant le 18 avril 2022 à 16 h 30.

Donné à Saint-Damien, ce 4 avril 2022.



Sabrina Lepage

Directrice générale adjointe et
greffière-trésorière adjointe